



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué le dix-neuf mai deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Marc MAUPPIN, Maire.

Etaient présents : M. Marc MAUPPIN, Maire, M. Christophe PIET, 1^{er} Adjoint (*représentant M. Régis FREIN*), Mme Françoise POTIER, 2^{ème} adjointe, Mme Vivianne CROIZER, 4^{ème} adjointe, M. Michel GALLARDO, Mme Christiane MEISSONNIER, M. Patrice DELAUNAY, M. Christophe RICHARD (*représentant M. Sébastien BRÉGEON*), Mme Nathalie PELÉ, Mme Fanny FROGER, Mme Angélita CHARBONNIER et Mme Angélique PINEAU, conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. Régis FREIN, 3^{ème} Adjoint (*représenté par M. Christophe PIET*), M. Richard BIRAUD, M. Sébastien BRÉGEON (*représenté par M. Christophe RICHARD*), conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Angélique PINEAU

La séance est ouverte à 20h 40

I – Approbation du PV de la séance du 20 avril 2018

Après avoir été invité à formuler d'éventuelles remarques ou observations, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 20 avril 2018

II – Urbanisme - Voirie

A) Communication des demandes d'autorisation déposées et déclarations d'intention d'aliéner

1 – Déclaration préalable

- **Demande n° 049.231.17.H0003 déposée le 24 AVRIL 2018** par Madame Sonia PETIT (EPI LOOK Coiffure), pour la pose d'un nouveau bardage en façade d'un commerce, situé 23 rue de la Libération.

☞ *ACCORDÉE le 26 avril 2018*

- **Demande n° 049.231.17.H0004 déposée le 25 AVRIL 2018** par Monsieur Hubert AUVINET, pour l'édification d'une clôture mitoyenne d'un immeuble située ZAC de Guignefolle, 54 rue du Grain d'Orge.

☞ *ACCORDÉE le 26 avril 2018*

- **Demande n° 049.231.17.H0005 déposée le 04 MAI 2018** par Monsieur Samuel MARQUES, pour la construction d'une clôture en parpaing enduit, en surélévation d'un mur existant, d'une hauteur de 1,80 m, autour de sa maison située 10 rue de la Boulaie.

☞ *ACCORDÉE le 15 mai 2018*

• **Demande n° 049.231.17.H0006 déposée le 18 MAI 2018** par Monsieur Stéphane CHUPIN, pour la construction d'un mur en parpaing enduit, mitoyen de sa maison située 11 rue Folavoine, d'une hauteur de 1,80 m.

☞ *ACCORDÉE le 23 mai 2018*

2 – Certificat d'urbanisme

• **Délivrance, le 15/05/2018, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.18.H0007** pour un immeuble situé 14 rue Folavoine, cadastré section AH n° 111, d'une superficie de 510 m².

• **Délivrance, le 24/05/2018, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.18.H0008** pour un immeuble situé 6 rue du Grain d'Orge, cadastré section AH n° 217, d'une superficie totale de 300 m².

3 – Déclaration d'intention d'aliéner

En vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales), Monsieur le Maire **n'a pas fait usage du droit de préemption** de la commune sur les immeubles suivants :

Adresse	Références cadastrales	Décision N° / Date
6 rue du Grain d'Orge	AH n° 217	04/2018 du 10/05/2018
14 rue Folavoine	AH n° 111	05/2018 du 22/05/2018
6 rue du Grain d'Orge	AH n° 217	06/2018 du 25/05/2018

B) Entretien de la voirie – Approbation du programme 2018

Monsieur Christophe PIET, adjoint, rappelle au conseil municipal que la commune procède chaque année, par la réalisation d'un certain nombre de travaux, à l'entretien de sa voirie.

Après un état des lieux physique, il a été dressé une liste de travaux à réaliser sur 2018, cette liste ayant été approuvée par la Commission « *Urbanisme-Voirie* », réunie le 23 mai dernier Elle s'établit comme suit :

Lieu des travaux	Nature des travaux
Rue de la Caille/Rue de la Borderie Rue des Pinsons Rue des Alouettes Rue des Chardonnerets	Reprise de bordures et de voirie Réfection de trottoirs Réfection de trottoirs Réfection de trottoirs /Entourage d'arbres

Le montant estimatif total des travaux, dont la réalisation serait confiée à la SARL BOUCHET – Vezins, s'élèverait à 15 379,50 € HT, soit 18 455,40 € TTC.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'approbation de ce programme de travaux pour l'année 2018 et d'en confier l'exécution à la SARL BOUCHET – Vezins.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la réalisation des travaux d'entretien de voirie tels qu'indiqués ci-dessus, dont le montant total s'établit à 18 455,40 € TTC ;**

- **Accepte de confier la réalisation de ces travaux à la SARL BOUCHET – Vezins ;**

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces contractuelles se rapportant à ce marché ;**

- **Rappelle que la dépense correspondante est imputée sur des crédits inscrits au budget communal.**

C) Informations diverses

➤ **Effacement des réseaux rue de la Libération – Etat d'avancement des travaux**

L'exécution des travaux se déroulent conformément au planning de chantier. Un article, paru dans le Courrier de l'Ouest, pour lequel Christophe PIET a été sollicité, constituait une bonne synthèse du déroulé des travaux. Par ailleurs, afin de ralentir la vitesse dans la traverse d'agglomération, il a été installé le radar pédagogique.

➤ **Cheminement doux RD 200**

Etat d'avancement des négociations avec le Groupement Forestier. Le principal point d'achoppement porte sur la largeur du cheminement. La prochaine rencontre est fixée le vendredi 1^{er} juin, en Mairie.

➤ **Révision du SCOT – Présentation du PADD**

Deux réunions publiques, l'une le 1^{er} juin, la seconde le 7 juin, seront proposées aux habitants de l'Agglomération du Choletais, pour la présentation du Projet d'Aménagement de Développement Durable du futur SCOT du Choletais

➤ **Collecte des déchets – Nouveau calendrier**

Effectif à partir du 4 juin prochain. Le jour de collecte, pour la commune de Nuaille, devient le vendredi, avec une alternance entre le bac jaune et le bac marron – dont la fréquence d'enlèvement passe à 15 jours, au lieu de 7 précédemment.

➤ **Observatoire de l'Habitat de l'agglomération du choletais – Données 201/2015**

➤ **SIEML – Plan stratégique 2020 en faveur des énergies renouvelables**

➤ **Gendarmerie – Bilan d'activités 2017 de la COB de Chemillé en Anjou**

III – Communication – Culture

A) Fête de la Musique – Contrat de prestation

Madame Françoise POTIER, adjointe, informe le conseil municipal que la commune de Nuaille n'a pas connu de Fête de la Musique depuis de nombreuses années. Cela est d'autant plus dommage que ce moment festif, marquant l'arrivée de l'été, est très apprécié dans les communes qui l'organisent.

Aussi, est-il proposé d'organiser cette année une manifestation conviviale intitulée « Fête musicale », qui se tiendra le vendredi 15 juin, dans les jardins de l'Espace Culturel de la Boissonnière.

A cette occasion, un groupe, dénommé « *Sentimental Manouche* », se produira durant la soirée. Composé de 3 musiciens, cette formation propose principalement un répertoire tournant autour du jazz manouche et de la bossanova.

Cette prestation, formalisée par une convention d'engagement, donnera lieu à une rémunération, d'un montant total de 600 €.

La commune de Nuaille n'ayant pas pour activité principale l'organisation de spectacle, devra effectuer, auprès du GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel), les formalités qui lui incombent en tant qu'organisateur occasionnel. Par ailleurs, elle devra également s'acquitter, auprès de la SACEM, des droits afférents aux œuvres interprétées.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'ensemble de ces propositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de retenir le groupe « Sentimental Manouche » pour assurer une prestation publique à l'occasion de la Fête Musicale de Nuaille le 15 juin 2018 ;

- Approuve les termes de la convention d'engagement s'y rapportant, à intervenir entre la commune et chaque musicien dudit groupe ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

- Dit que la dépense correspondante sera imputée sur des crédits inscrits au budget communal.

B) Restauration des cloches de l'église communale – Convention avec la Fondation du Patrimoine pour le lancement d'une souscription publique de mécénat

Madame Françoise POTIER, adjointe, informe le conseil municipal qu'à l'occasion de la visite annuelle de maintenance des cloches de l'église communale, réalisée par la société BODET, il a été relevé que les deux étaient endommagées.

Pour la 1^{ère}, il s'agit de la vétusté de la mise sur billes, pour la seconde, elle présente un éclatement du noyau central.

Aux fins de restauration, la société BODET a établi deux devis, qui s'élèvent respectivement à 2 671,00 € HT (3 205,20 € TTC) et 5 231,00 € HT (6 277,20 € TTC).

A l'instar de ce qui a été organisé, d'abord pour la restauration de l'église et de la sacristie, ensuite pour celle de l'ancien presbytère, il est proposé de recourir à un mécénat à travers une souscription publique dont l'organisation serait une nouvelle fois confiée à la Fondation du Patrimoine. Cette dernière se chargerait, par convention avec la commune, de collecter des fonds auprès de la population (particuliers et entreprises) ; dès lors que les dons recueillis atteindraient, au minimum, 5% du montant total hors taxe des travaux projetés, la Fondation du Patrimoine serait à même d'allouer une subvention au profit de la commune.

Les travaux dont il s'agit étant éligibles au dispositif ci-dessus décrit, Madame POTIER propose donc à l'assemblée de contractualiser ce partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'ensemble de ces dispositions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de confier à la Fondation du Patrimoine l'organisation de la souscription publique qu'il conviendra de lancer pour le financement des travaux de restauration des deux cloches de l'église ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention s'y rapportant ainsi que toute pièce annexe.

C) Informations diverses

➤ Fête de la Musique

Afin d'assurer la tenue de la buvette, il a été fait appel aux associations locales. Mais peu ou pas de retours positifs. En conséquence de quoi, le Pétanque Club se propose d'en assurer la gestion.

➤ **Concours des Villes & Villages Fleuris – Edition 2018**

➤ **Echos de Nuillé – Confection du n° de printemps**

Fanny FROGER fait part des derniers développements du prochain numéro des Echos. Faible retour des articles confectionnés par les associations, 2 pages restent à compléter. Il est approuvé par le conseil municipal, d'utiliser les réseaux sociaux (Facebook ...) pour diffuser les informations communales en temps réel.

IV – Bâtiments Communaux - Environnement

➤ **Aménagement d'un logement au 25 rue de la Libération**

En l'absence de Monsieur Régis FREIN, adjoint, Monsieur Christophe RICHARD présente les esquisses de travail réalisées par le cabinet d'architecte en charge des études. A ce stade, une préférence a été arrêtée sur les 2 propositions confectionnées.

➤ **Salle de la Vallonnerie – Restitution de la réunion de la Commission de Sécurité**

Dans sa séance du 16 mai dernier, à laquelle assistait M. PIET, représentant M. le Maire, empêché, la Commission a émis un avis favorable, avec un reclassement de la Salle en 4^{ème} catégorie et un certain nombre de prescriptions à réaliser.

V – Vie associative – Sports - Jeunesse

A) Fédération Départementale Familles Rurales de Maine et Loire – Compte de résultat 2017 (2nd semestre)

Madame Vivianne CROIZER, adjointe, présente le compte de résultat de l'exercice 2017, pour les activités de Familles Rurales, certifié par le Commissaire aux Comptes et validé par l'assemblée générale de la Fédération Départementale de Maine et Loire le 17 mai 2018 :

	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs	T.A.P.	Cantine	TOTAL
<i>Charges prévisionnelles</i>	22 243,00 €	24 549,00 €	3 767,00 €	41 316,00 €	90 620,00 €
Charges réalisées	20 292,49 €	23 997,57 €	3 588,66 €	38 479,19 €	83 847,04 €
<i>Produits prévisionnels</i>	19 947,00 €	24 549,00 €	3 767,00 €	42 114,00 €	90 620,00 €
Produits réalisés	20 292,49 €	21 486,70 €	3 588,66 €	38 479,19 €	83 847,04 €
<i>Subventions prévisionnelles</i>	5 300,00 €	8 450,00 €	3 250,00 €	17 500,00 €	34 500,00 €
Subventions définitives	4 264,75 €	10 960,87 €	1 442,68 €	12 488,54 €	29 156,84 €
Acomptes versés	2 825,00 €	5 362,50 €	2 312,50 €	15 375,00 €	25 875,00 €
Solde définitif de la subvention communale à verser					3 281,84 €

Le conseil municipal prend acte de ces informations

B) Terrain de football – Mise à disposition au profit des Clubs de Mazières en Mauves et Trémentines

Madame Vivianne CROIZER, adjointe, rappelle au conseil municipal que la commune de Nuillé, depuis 2016, met à disposition du Club de Football Saint-Pierre de Mazières en Mauges, le terrain stabilisé et les vestiaires du Stade la Vallonnerie.

Cette mise à disposition, formalisée par convention, est arrivée à échéance le 30 avril 2018.

A la demande de l'association, il est proposé de reconduire ce dispositif pour la prochaine saison. Parallèlement, le Club de Trémentines s'est montré également intéressé par l'utilisation de ce terrain pour y effectuer une partie de ses entraînements, d'autant qu'il compte parmi ses adhérents de nombreux enfants de Nuillé.

Après concertation entre les deux clubs, un planning d'occupation partagée a été arrêté, dont Madame CROIZER précise les modalités pratiques et financières.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'ensemble de ces dispositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de mettre à la disposition de la section football de l'association Saint Pierre de Mazières et l'Avenir Football de Trémentines, le terrain stabilisé et les vestiaires du Stade de la Vallonnerie ;

- Approuve les termes des conventions à passer entre toutes les parties concernées par cette mise à disposition ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que, de manière générale, toute pièce s'y rapportant.

C) Informations diverses

Madame Vivianne CROIZER, adjointe, fait part des informations suivantes :

➤ **Forum des associations & Forum des entreprises**

Un certain nombre de réponses est parvenu en Mairie. Un point sera fait avant l'été.

➤ **Ecole publique de la Vallonnerie**

Le prochain conseil d'école aura lieu le lundi 11 juin, à 17h 30

Les dons collectés auprès des parents d'élèves se monte, cette année, à 548 €, contre 750 € en 2017. Ils viendront abonder le budget annexe de la Caisse des Ecoles.

➤ **Espace Loisirs Itinérant – Edition 2018**

Les imprimés d'inscription vont être livrés en Mairie demain, samedi 26 mai. Les familles seront en mesure d'inscrire leur enfant à partir de la semaine prochaine. Une large publicité sera réalisée à cette occasion.

VI – Divers

A) Services techniques communaux – Création d'un emploi

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En conséquence de quoi, il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

S'agissant de la commune de NUILLÉ, il rappelle que celle-ci, depuis 2015, accueille au sein du Service des Escapes Verts, des apprentis. Inscrits à l'Ecole Supérieure de l'Agriculture d'Angers (ESA), il s'agit de jeunes, qui, par l'alternance de périodes de formation pratique et théorique, acquièrent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre. La collectivité, de son côté, bénéficie d'une incitation salariale ainsi que de l'appui d'une main d'oeuvre spécialisée et en devenir.

Depuis sa mise en service, ce contrat a donné entière satisfaction, tant pour la collectivité que pour le jeune lui-même, ce dernier apportant un regard extérieur et novateur appréciable.

Par ailleurs, Monsieur le Maire apporte les constats suivants :

- Le parc des espaces communaux à entretenir est en constante progression, en volume et en surface ;
- Les solutions techniques, pour un travail de qualité durable, nécessitent des équipements de plus en plus perfectionnés, maniés par un personnel formé ;
- Les effectifs actuels (2 agents techniques, dont 1 seul dédié à la voirie et aux espaces verts), sont mal adaptés à ces nouveaux besoins et ces nouvelles exigences.

Aussi, afin d'assurer une meilleure rationalité des postes de travail et d'optimiser l'environnement technique et organisationnel des tâches qui s'y rapportent, Monsieur le Maire propose :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, à temps complet, à raison de 35/35^{èmes} ; à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, au grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C ;
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé principalement des fonctions suivantes : entretien général des espaces verts et naturels de la commune, travaux de plantation et de création pour les espaces verts, petits travaux de maçonnerie et de peinture liés à l'aménagement des espaces verts, participer à l'installation et à l'entretien de la voirie et du mobilier urbain.
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- La modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de créer au tableau des effectifs, au 1^{er} septembre 2018, un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial, au grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à raison de 35 heures hebdomadaires ;

- Charge Monsieur le Maire de recruter l'agent affecté à ce poste ;

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits, en suffisance, au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

B) Désignation des membres de la Commission d'Appel d'offres du groupement de commandes de la Ville de Cholet ou de l'Agglomération du Choletais – Délibération du 23 mars 2018 rapportée

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 23 mars 2018, avait procédé à la désignation de 2 de ses membres pour siéger aux Commissions d'Appel d'Offre (CAO) des groupements de commandes auxquels la commune de Nuaillé est susceptible d'adhérer en lien avec la Ville de Cholet ou l'Agglomération du Choletais.

A cette occasion, Mme Vivianne CROIZER et M. Sébastien BRÉGEON avaient été élus respectivement représentant titulaire et représentant suppléant.

Or, la Préfecture, par courrier du 18 avril 2018, a fait remarquer que Mme CROIZER avait été élue, le 28 mars 2014, membre suppléante de la CAO de la commune de Nuaillé et, *qu'à ce titre*, elle n'avait pas voix délibérative. En conséquence de quoi, il y avait lieu de rapporter la délibération du 23 mars 2018 et de procéder à une nouvelle élection du représentant titulaire de la commune de Nuaillé, appelé à siéger au sein de la CAO du groupement de commande de la Ville de Cholet ou de l'Agglomération du Choletais.

Il s'avère que le conseil municipal, par délibération du 08 septembre 2017, avait déjà procédé à ces désignations pour le même objet, en élisant M. MAUPPIN et M. PIET, respectivement comme représentant titulaire et représentant suppléant.

En considération de l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Maire propose donc :
 - de rapporter la délibération du 23 mars 2018
 - de maintenir et confirmer les termes de la délibération du 08 septembre 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte de rapporter la délibération du 23 mars 2018 susrelatée ;**
- **Maintient et confirme les termes de la délibération du 08 septembre 2017 susrelatée.**

VII – Informations diverses

➤ **Demandeurs d'emploi**

Dates	Demandeurs	Hommes	Femmes	Indemnisables	Non indemnisables
15 mai 2018	86	38	48	67	19
15 mai 2017	85	30	55	68	17

➤ **Plan canicule 2018 – Etablissement du planning des permanences des élus**

➤ **Visite BLOWEST par les membres du Conseil Municipal**

La société BLOWEST organise le samedi 2 juin 2018, des portes ouvertes. Les membres du conseil municipal y sont conviés à partir de 11h 00.

➤ **Valor3E – Rapport d'activité 2017**

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,
 Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23h 30*

Prochaine séance : Vendredi 22 juin 2018, à 20h 30

La secrétaire de séance

Mme Angélique PINEAU

Les membres présents à la séance

M. MAUPPIN	M. PIET	Mme POTIER	Mme CROIZER

M. GALLARDO	Mme MEISSONNIER	M. DELAUNAY

M. RICHARD	Mme PELÉ	Mme FROGER	Mme CHARBONNIER

